École nationale
de musique, danse
et art dramatique
Villeurbanne

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 08 DEC. 2023
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical
Délibération de la séance du mercredi 6 décembre 2023

Membres du comité syndical				Délibération n° 2371
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Convention de partenariat entre l'ENM et l'association Raja Tikva
9	6	2	3	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Oui

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s: Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Frioux
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon, à Madame Loire

Excusé(e)s : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon

Transmission à la Préfecture le 7 décembre 2023

06 12 2023

Délibération n°2371 - Convention de partenariat entre l'ENM et l'Association Raja Tivka

Mesdames, Messieurs,

La présente convention de partenariat entre l'ENM et l'association Raja Tivka a pour objet de fixer les conditions d'accueil :

- du concert « Fouad Didi » qui se tiendra le 13 décembre 2023 dans la salle de spectacle de l'ENM,
- de la Master class donné par l'artiste le même jour
- de l'exposition « Juifs et Musulmans de la France coloniale à nos jours » du 28 novembre au 23 décembre en foyer Pollock

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver cette convention d'accueil en résidence d'artistes et d'autoriser le Président du SMG à la signer.

Annexe : Convention de partenariat entre l'ENM et l'Association Raja Tivka

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent ladite convention de partenariat et autorisent le Président à la signer.

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 93 27

Stéphane FRIOUX

Président du Syndicat Mixte de Gestion

Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne

École nationale de musique, danse et art dramatique Villeurbanne

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

Raja Tikva Forme Juridique : **Association loi 1901**
Adresse : **Palais du Travail 9 place Lazare Goujon 69101 Villeurbanne Cedex**
Représenté par **Mme Eliane Benbanaste et Mme Zohra Chaïb** en leur qualité de **coprésidentes**
Téléphone : **06 76 15 69 45**
Mail : **rajatikva@gmail.com**
Numéro de Siret : **81840938500015**
RNA : **0631049423**

ci-après désigné par le terme « **L'ASSOCIATION** »

D'une part.

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne (ENM)
Adresse : **46 cours de la République - 69100 Villeurbanne**
Représenté par **Stéphane Frioux,** en sa qualité de **Président**
Téléphone : **04 78 68 78 05**
Mail : diffusion@enm-villeurbanne.fr
Numéro de Siret :**256 901 406 00015**
Code APE : **8411Z**
N° licences : **1-1045185 / 2-10455187 / 3-1045188**

ci-après désigné par le terme « **L'ENM** »

D'autre part.

Préambule :
Pour la première fois, l'ENM et l'association Raja Tikva tissent un partenariat autour du projet Rencontres en convivence, porté par l'association Raja Tikva.

Cette proposition culturelle, poétique et musicale est conçue à l'initiative de RAJA-TIKVA, association citoyenne d'amitié arabo-juive en Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec l'Université Populaire de Lyon (UNIPOP), la Bibliothèque municipale de Lyon 1er, l'École Nationale de Musique, de Danse et d'Art dramatique de Villeurbanne (ENM), et les associations France Algérie Rhône-Alpes, La Maison des Passages, le Cercle des Amis de l'Algérie en Rhône-Alpes, Radio Salam et la classe d'option de cinéma audiovisuel du Lycée Belmont Centre St-Marc.

Ces Rencontres s'organisent autour de **l'Exposition « Juifs et Musulmans de la France coloniale à nos jours »** produite par le Musée National de l'histoire de l'immigration, à Paris, Porte Dorée, au printemps-été 2022, sous l'égide de Benjamin Stora, son Commissaire général, de Karima Dirèche, Commissaire associée et de Mathias Dreyfus, Commissaire exécutif.

Elles invitent à un temps de réflexion, d'échange et de festivités autour de ce qui anime Raja-Tikva, en tant qu'association citoyenne d'amitié arabo-juive, depuis 2002. C'est dans ce cadre, qu'en partenariat avec l'ENM est organisé le concert « Fouad Didi ».

Il a été arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

L'ENM accueille le concert « Fouad Didi » le 13 décembre 2023 à partir 19h30 dans sa salle de spectacle Antoine Duhamel. Dans le cadre de sa venue à l'ENM, Fouad Didi donnera une masterclass le 13 décembre en journée. Le tarif de ce concert est fixé par l'ENM à 8€ en plein tarif et 6€ en tarif réduit. Conformément à la politique tarifaire de l'établissement, le concert est gratuit pour les élèves de l'ENM, les enfants de moins de 4 ans, les élèves du CRR de Lyon et du CNSMD de Lyon, les élèves du théâtre de l'Iris (3ème cycle) et les jeunes inscrits aux ateliers de pratiques artistiques menés par l'ENM en partenariat avec les centres sociaux de Villeurbanne).

Planning de l'accueil concert :

- Arrivée le 12/12 pour une répétition, horaire à fixer.
- 13/12 : concert à 19H30, première partie pour les élèves.

Les élèves assistant à la masterclass proposeront une restitution du travail dès 19h30 en ouverture du spectacle.

Planning de la Masterclass :

- Masterclass en journée de 10h à 16h

L'ENM accueillera l'exposition « Juifs et Musulmans, de la France coloniale à nos jours » du 28 novembre au 23 Décembre dans son espace dédié, le Foyer Pollock.

Planning de l'installation :

- Arrivée du matériel le lundi 27 novembre 2023 matin via les équipes de Raja Tikva
- Installation de l'exposition le lundi 27 novembre 2023 après-midi avec les équipes techniques de l'ENM et le personnel de l'association ou sur plan d'implantation clair fourni à l'avance.
- Démontage de l'installation le samedi 23 décembre 2023

Article 2 : Obligations de l'Association

L'Association Raja Tikva s'engage à :

- Amener les différents panneaux qui constituent l'exposition « Juifs et Musulmans, de la France coloniale à nos jours » et coordonner l'installation de l'exposition, ainsi que son démontage ou fournir un document de plan d'implantation de l'exposition.
- Prendre en charge la venue, la masterclass, l'hébergement et les repas de Fouad Didi.

Article 3 : Obligations de l'ENM

L'ENM s'engage à :

- Assurer le service général du lieu : location, accueil, billetterie, encaissement et comptabilité des recettes et service de sécurité éventuel, en se conformant à la législation et à la réglementation en vigueur le cas échéant.
- Se charger également de toutes les demandes d'autorisations ou de déclarations administratives nécessaires au bon déroulement du spectacle et du respect des dispositions adéquates en matière de sécurité. En sa qualité d'employeur, il effectuera les démarches administratives liées à l'embauche, assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises (URSSAF, AUDIENS, Pôle Emploi, Congés spectacles, AFDAS, etc.) de son personnel.
- Ne pas laisser entrer dans la salle un nombre de spectateurs supérieur à celui imposé par la commission de sécurité compétente.
- Accueillir et veiller au respect du matériel de l'exposition « Les Juifs et Musulmans, de la France coloniale à nos jours ».
- Réserver un repas pour Fouad Didi le 13/12 au soir.

Article 4 : Modalités de paiement
L'ENM s'engage à payer 2000€ TTC (*deux mille euros*) à l'association Raja Tikva, pour la venue de Fouad Didi.

Le règlement des sommes dues sera effectué sur présentation d'une facture et d'un RIB par mandat administratif à l'ordre de l'association Raja Tikva dans les 30 jours après réception de la facture.

Article 5 : Places et Invitations
Le prix des places est fixé à 8€ (plein tarif), 6€ (tarif réduit) par l'organisateur. Les places sont gratuites pour les élèves de l'ENM, les élèves du théâtre de l'IRIS en 3ème cycle, les élèves du CNSMD de Lyon et du CRR de Lyon.
La jauge est fixée à 160 personnes.
La recette reste acquise à l'organisateur.

20 invitations sont prévues pour l'association Raja Tikva.

Article 6 : Assurances
L'Association Raja Tikva certifie être assurée en responsabilité civile pour couvrir tout dégâts, y compris les éventuelles dégradations qui pourraient être subies par le lieu du fait de ses membres, son matériel ou dispositif. En conséquence **l'Association Raka Tikva** renonce à tout recours envers et contre **L'ENM**.

L'ENM déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la représentation du spectacle dans le lieu et en conséquence, renonce à tout recours envers et contre **l'Association Raja Tikva.**

Article 5 : Durée de la convention
La présente convention engage la responsabilité des signataires dans la stricte limite des engagements écrits. Elle prend effet à compter de sa signature pour prendre fin le samedi 23 décembre 2023 au soir à compter du démontage de l'exposition.

Article 6 : Annulation
La présente convention se trouverait suspendue ou résolue de plein droit sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi.

Article 7 : Attribution de juridiction
En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Lyon, après épuisement des voies de recours amiables.

Fait à Villeurbanne en deux exemplaires originaux, le 15 novembre 2023

Pour le Syndicat Mixte de Gestion
de l'ENM de Villeurbanne

Le Président, Monsieur Stéphane FRIOUX

Pour Raja Tikva,

Les coprésidentes, Mme Eliane Benbanaste et Mme Zohra Chaïb